



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	18
Pour	Contre	Abstention
16	2	0

Date de convocation
Le 7 décembre 2022

Objet de la délibération

Modification des tarifs de la
restauration scolaire et
extrascolaire au 1^{er} janvier 2023

CM 2022
2022 12 - D.12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 09/01/2023

Envoyé en préfecture le 09/01/2023

Reçu en préfecture le 09/01/2023

Publié le 09/01/2023 SLO

ID : 059-215901281-20221214-CM202212D12BIS-DE

Extrait de
Des délibérations de
Commune de Cappinghem

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt et un, le 14 décembre 2022, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. MATHON, maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOUIN, C. CABY, A. KIMOUR, J. AGNIERAY

Absents excusés avec pouvoir : P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, F. TREDEZ >pouvoir à MC. FICHELE, G. TRAPASSO >pouvoir à PARABOSCHI, K. UDRY >pouvoir à A. KIMOUR, N. ROUBAUD >pouvoir à J. AGNIERAY

Absents excusés sans pouvoir :

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Pour rappel, les administrés paieront les activités périscolaires et extrascolaires en fournissant un justificatif de domicile de moins de trois mois, ainsi que leur dernier avis d'imposition et leur quotient familial de la CAF, au service enfance et jeunesse, afin d'établir la tranche dans laquelle ils seront,

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir les tarifs des repas cantine pour tenir compte de l'augmentation du coût d'achat des repas (soit une augmentation de 5,91 %).

Rappel des tranches tarifaires

Tranche A	0 à 400
Tranche B	401 à 550
Tranche C	551 à 750
Tranche D	plus de 750
Tranche EA	Extérieur - 0 à 400
Tranche EB	Extérieur - 401 à 550
Tranche EC	Extérieur - 551 à 750
Tranche ED	Extérieur - plus de 750

Restauration : Rappel des tarifs 2021-2023

Envoyé en préfecture le 09/01/2023
Reçu en préfecture le 09/01/2023
Publié le 09/01/2023
ID : 059-215901281-20221214-CM202212D12BIS-DE

Restauration (scolaire, périscolaire et extrascolaire) - tarif au repas	1er enfant	2ème enfant et +
Tranche A	2,13 €	2,00 €
Tranche B	2,75 €	2,62 €
Tranche C	3,39 €	3,23 €
Tranche D	4,25 €	4,03 €
Tranche EA	2,97 €	2,85 €
Tranche EB	3,60 €	3,46 €
Tranche EC	4,23 €	4,07 €
Tranche ED	5,09 €	4,85 €

Restauration : Nouvelle tarification à compter du 1^{ER} janvier 2023

Restauration extrascolaire - tarif au repas	1er enfant	2ème enfant et +
Tranche A	2,26 €	2,12 €
Tranche B	2,91 €	2,77 €
Tranche C	3,59 €	3,42 €
Tranche D	4,50 €	4,27 €
Tranche EA	3,15 €	3,02 €
Tranche EB	3,81 €	3,66 €
Tranche EC	4,48 €	4,31 €
Tranche ED	5,39 €	5,14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, d'appliquer les nouvelles conditions tarifaires :

Les nouveaux tarifs de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023,

La tranche A sera appliquée aux personnels municipaux et à leurs enfants, aux enseignants et à leurs enfants, aux élus municipaux à compter du 1^{er} janvier 2023,

La tranche D sera appliquée aux familles Capinghemmoises ne présentant pas de justificatifs,

La tranche ED sera appliquée aux familles non Capinghemmoises ne présentant pas de justificatifs,

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Vincent Ducourau,
Secrétaire de séance



Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

